EXPERT
MARKING TOOLS

Valable pour la boutique en ligne d'eagle kreativ Deutschland GmbH à l'adresse www.expert-marking.de à partir du 01/03/2020

Votre prestataire et partenaire contractuel

eagle kreativ Deutschland GmbH
Johann-Höllfritsch-Strasse 45a
D-90530 Wendelstein

Gérant : Monsieur Andreas Blaul

Amtsgericht Nürnberg (Tribunal d'instance de Nuremberg)
HRB 28730

Numéro d'identification de la TVA : DE283981676

Vous pouvez également joindre notre service clientèle par téléphone les jours ouvrables :

Du lundi au jeudi de 9h00 à 16h00
Le vendredi de 9h00 à 13h00

au numéro de téléphone +49 (0)9129 147 2030, par fax : +49 (0)9129 147 2050
et par courriel à info@expert-marking.de

§ 1 Champ d'application et base contractuelle

1) Les présentes Conditions Générales - ci-après également dénommées **CG** - s'appliquent à toutes les offres qui vous sont faites et à tous les actes juridiques avec vous en relation avec la boutique en ligne mentionnée ci-dessus, en particulier à tous les contrats conclus avec vous via notre boutique en ligne susmentionnée, par exemple les contrats d'achat pour la livraison de marchandises ou d'autres services - ci-après également dénommés **livraison** ou **livraisons** - entre vous en tant que notre client - ci-après également dénommé **client** - et nous en tant que prestataire de ces livraisons dans notre boutique en ligne - ci-après également dénommé **eagle kreativ** ou **nous**.

2) Tous les accords conclus entre vous et nous dans le cadre d'un tel contrat résultent en premier lieu de notre confirmation de commande - également appelée **confirmation d'ordre** - et des présentes Conditions Générales. Cela s'applique également à toutes les actions liées à l'initiation ou à la préparation d'un tel acte juridique, en particulier un tel contrat de livraison.

   La version valable des CG au moment de la conclusion du contrat ou au moment de la préparation ou de l'initiation est déterminante dans chaque cas.

   Les commandes qui ne sont pas passées via notre boutique en ligne, par exemple directement par nos employés ou à partir de notre catalogue imprimé, sont soumises aux Conditions Générales respectives.

3) Ces **CG** sont valables même si nous réalisons la livraison et/ou la prestation au client sans réserve en toute connaissance des Conditions Générales de notre client contraires aux nôtres ou divergeant des nôtres. Même dans ces cas, nous n'acceptons aucune disposition des Conditions Générales du client qui soit contraire ou dérogatoire à nos Conditions Générales, à moins que nous n'ayons expressément accepté la validité de celle-ci sous forme de texte au moins. Nos livraisons sont effectuées exclusivement selon les conditions générales suivantes qui constituent la base de tous les contrats conclus avec nous.

4) Les présentes **CG** ne s'appliquent qu'aux sociétés au sens du **§ 310, al. 1, en liaison avec le § 14 BGB** (Code civil allemand). Selon la réglementation légale (**§ 14 BGB**), les **entrepreneurs** sont des personnes physiques ou morales ou des sociétés de personnes ayant la capacité juridique qui agissent dans l'exercice de leur activité professionnelle commerciale ou indépendante lors de la conclusion d'une transaction juridique. Les clients au sens des présentes Conditions Générales sont à la fois des consommateurs et des entrepreneurs.

5) Si les jours ouvrables sont indiqués comme délais, ce sont tous les jours de la semaine à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés au siège de notre société.

6) Les présentes CG s'appliquent également à toutes les transactions futures entre nous et le client, dans la mesure où il s'agit de transactions juridiques de nature connexe.

§ 2 Possibilité de stockage et inspection du texte du contrat

1) Vous pouvez consulter, sauvegarder ou imprimer nos CG pour entrepreneurs à tout moment sur notre site Internet à l'adresse suivante www.expert-marking.de /AGB_B2B.

2) Pour des raisons de sécurité, les données concrètes de votre commande ne peuvent pas être récupérées via Internet. Nous vous recommandons donc d'imprimer une commande que vous avez passée ou de la sauvegarder dans votre système.

   Les dispositions contractuelles concrètes résultent également de notre confirmation de commande sous la forme d'une déclaration d'acceptation contraignante.

§ 3 Partenaire contractuel et conclusion du contrat

1) Votre partenaire contractuel est **eagle kreativ Deutschland GmbH**.

2) La présentation et la publicité des marchandises dans notre boutique en ligne ne constituent pas une offre ferme de conclure un contrat d'achat, mais plutôt un catalogue en ligne non contraignant ou une invitation à commander les marchandises qui y sont présentées. Ces présentations et publicités sont non contraignantes tant qu'elles ne deviennent pas le contenu d'un accord contractuel contraignant. Cela signifie qu'en cas d'indisponibilité, il n'y a aucune obligation de notre part.

   Avant d'envoyer votre commande, vous avez la possibilité de vérifier et de corriger la commande que vous avez saisie ainsi que les données figurant dans le « **panier** » mis en place.

En envoyant votre commande en cliquant sur le bouton « **Envoyer la commande** », vous faites une déclaration de contrat contraignante. La confirmation de la réception de la commande est effectuée immédiatement après la réception techniquement correcte de votre commande.

La confirmation de la réception de la commande ne constitue pas une acceptation de votre commande, mais a pour seul but de vous informer que nous avons bien reçu votre commande.

Un contrat contraignant n'est conclu que lorsque nous acceptons votre commande - également appelée **confirmation de commande** ou confirmation d'ordre -. L'acceptation de votre commande par nos soins se fait par une confirmation de commande explicite sous forme de texte.

Nous ne livrons qu'en République fédérale d'Allemagne et dans l'Union européenne (**UE**).

Nous nous réservons le droit de confirmer la livraison des marchandises commandées dans notre confirmation de commande uniquement sous la condition et contre paiement anticipé.

Veuillez noter que dans ce cas, la livraison en cas de paiement anticipé n'aura lieu qu'après que le montant total ait été crédité sur notre compte. Une réservation de l'article avec paiement anticipé est effectuée pour une durée maximale de deux semaines. Si votre paiement n'est pas reçu dans les deux semaines suivant la réception de notre demande de paiement anticipé, nous retirerons notre confirmation de commande.

3) Le client est lié à sa commande pendant 21 jours ouvrables. D'ici là, nous avons le temps d'accepter cette commande au moyen d'une confirmation de commande.

4) La manipulation, le traitement ou la transformation des articles achetés, par exemple l'impression ou la gravure des articles achetés, représentent des services individuels aux articles que vous avez commandés. Ce traitement des articles achetés représente une sélection ou une détermination individuelle des besoins personnels du client. Dans ce cas, il convient de préciser que, pour ces marchandises, l'échange ou la restitution obligatoire sont exclus, sauf dispositions légales expresses contraires.

§ 4 Prix, frais d'expédition, valeur minimale de la commande

1) Pour les commandes, les prix indiqués dans l'offre au moment de la commande sont applicables. Les prix indiqués sont des prix totaux, c'est-à-dire qu'ils comprennent la taxe sur la valeur ajoutée légale allemande en vigueur et d'autres éléments de prix.

Les prix divergents qui peuvent être affichés sur les pages chargées à partir de caches (cache du navigateur, proxies, etc.) peuvent être périmés et donc ne plus être valables.

Pour connaître les détails des frais d'expédition supplémentaires, veuillez vous reporter aux informations figurant dans la boutique en ligne ou à l'offre spéciale.

À partir d'une valeur de marchandise de 100,00 €, nous livrons gratuitement en Allemagne.

2) Veuillez noter que la valeur minimale de chacune de vos commandes est de 50,00 €. Malheureusement, nous ne pouvons pas exécuter d'ordres en dessous de ce niveau. Cela s'applique également aux commandes supplémentaires.

3) Pour les livraisons en dehors de l'Allemagne (UE), des coûts supplémentaires, notamment des frais d'expédition plus élevés, peuvent être occasionnés. Ces coûts supplémentaires sont à la charge du client.

§ 5 Paiement

Nous vous proposons le mode de paiement suivant :

Virement bancaire
Sparkasse Nürnberg
Titulaire du compte : eagle kreativ Deutschland GmbH
IBAN : DE86760501010011605797
BIC : SSKNDE77XXX

Dans la mesure où nous avons fait dépendre la livraison d'un paiement anticipé dans notre confirmation de commande, veuillez transférer le montant de la facture à l'avance sur notre compte mentionné ci-dessus. Les marchandises seront expédiées après réception du paiement (cela s'applique à tous les pays).

Nous nous réservons le droit de refuser le mode de paiement choisi par le client dans des cas individuels.

§ 6 Livraison, délai de livraison

1) En principe, sauf accord contraire, nous livrons les marchandises pouvant être expédiées par service de colis à l'adresse de livraison que vous nous avez fournie.

2) Les marchandises qui ne peuvent pas être envoyées par colis (par exemple, les marchandises encombrantes) seront livrées par un transporteur, que nous pouvons déterminer selon notre appréciation raisonnable. Sauf accord contraire, la livraison sera effectuée par un transporteur à la première porte verrouillable à l'adresse de livraison indiquée par le client. Si la livraison n'a pas été possible, vous recevrez un message du transporteur, d'où découlent les autres possibilités. Les envois adressés à des boîtes postales ou stockés dans le bureau de poste ne sont pas possibles. Les livraisons effectuées par les transitaires ne peuvent pas être livrées dans des points de distribution automatique dites « Packstation ».
Nous vous indiquons les dates et délais de livraison sur la page du produit concerné ou dans une confirmation de commande à part.

Nos dates et délais de livraison sont exclusivement des informations non contraignantes, sauf si nous les avons expressément désignées comme dates fixes ou contraignantes ou si ces dates ou délais de livraison ont été expressément convenus entre vous et nous comme étant contraignants.

Les dates et délais de livraison que nous indiquons ne doivent pas être considérés comme une offre de conclure un accord ferme avec une date de livraison garantie.
Les droits légaux du client en cas de défaut ne s'en trouvent pas affectés.

3) L'obligation de livraison ne s'applique pas si nous n'avons pas nous-mêmes été livrés correctement et à temps et que ne sommes pas responsables du manque de disponibilité. Si les marchandises ne sont pas disponibles, nous vous en informerons immédiatement et tout acompte versé sera remboursé immédiatement.

De même, en cas d'autres perturbations de nos activités commerciales ou de celles de nos fournisseurs dont nous ne sommes pas responsables, notamment en cas de grève et de lock-out légal ainsi qu'en cas de force majeure, le délai de livraison est prolongé en fonction de la durée de la perturbation. Dans ce cas, le client n'est autorisé à résilier le contrat que s'il envoie un rappel pour les services convenus après le dépassement des délais de livraison ou l'expiration des délais de livraison, s'il fixe un délai supplémentaire raisonnable et si ce délai supplémentaire raisonnable a également expiré sans résultat.

Dans ces cas, la date de livraison est reportée ou le délai de livraison est prolongé en conséquence. Le droit légal du client à demander des dommages et intérêts en lieu et place de la prestation reste inchangé.

4) S'il y a un retard de réception de la livraison de la part du client, ou s'il viole fautivement d'autres obligations de coopération, nous sommes autorisés à exiger une indemnisation de tout dommage nous ayant été causé, y compris les éventuelles dépenses supplémentaires. Nous nous réservons le droit de faire valoir d'autres revendications et droits légaux. Pour sa part, le client est en droit de prouver qu'aucun dommage ou du moins un dommage nettement moindre a été subi dans la mesure demandée.

5) Dans la mesure où les conditions du paragraphe (4) sont remplies, le risque d'impossibilité de prestation ou de perte accidentelle ou de détérioration accidentelle des prestations à fournir par nous, en particulier des objets ou produits à livrer, est transféré au client au moment où il est en retard d'acceptation ou en défaillance du débiteur.

6) Nous sommes responsables conformément aux dispositions légales dans la mesure où le contrat sous-jacent est une affaire à terme fixe au sens du § 286 al. 2 n° 4 BGB ou du § 376 HGB. Nous sommes également responsables conformément aux dispositions légales si, en raison d'un retard dont nous sommes responsables, le client est en droit de prétendre que son intérêt pour la poursuite de l'exécution du contrat a cessé d'exister.

7) Transfert du risque au client, de sorte que le risque de perte accidentelle et/ou de détérioration accidentelle des marchandises est transféré au client lors de la remise, en cas de vente à destination, lors de la livraison des marchandises au transitaire ou aux autres personnes ou institutions désignées pour effectuer l'expédition.

8) Les détails supplémentaires de notre responsabilité sont réglés au **§ 9 Responsabilité**.

9) D'autres droits et prétentions du client restent réservés conformément aux **§ 8 Garantie** et **§ 9 Responsabilité** suivants.

§ 7 Transfert de risque, frais d'emballage, assurance

1) Sauf indication contraire dans la confirmation de commande ou dans le contrat individuel spécifique, l'exécution est convenue « départ usine ».

2) Pour la reprise des emballages, des accords à part sont applicables, à défaut de quoi les dispositions légales sont applicables.

3) Si le client le souhaite et si c'est possible, nous assurerons nos services, par exemple en assurant la livraison avec une assurance de transport appropriée ; les frais engagés à cet égard seront à la charge du client. Une telle assurance de transport ne peut être souscrite qu'à la demande expresse du client.

§ 8 Garantie

1) Les droits de garantie du client pour la livraison d'objets de prestation ou de services présupposent que le client a dûment rempli ses obligations d'inspection et de notification des défauts conformément au § 377 HGB (Code de commerce allemand).

2) En cas de doute, le type et l'étendue des services à fournir et la qualité convenue des objets de prestation sont déterminés exclusivement par notre description contraignante des services et des produits. Les écarts habituels, en particulier les écarts d'usage et autres écarts mineurs raisonnables du point de vue du lieu, du moment et du type de prestation de services ou de la couleur ou des dimensions des objets de prestation ne constituent pas un défaut. Les références aux normes techniques servent uniquement à décrire les prestations et ne doivent pas être interprétées comme une garantie de qualité. Sauf convention contraire expresse, les services sont rendus conformément aux usages de l'industrie et les objets de prestation sont fabriqués avec des matériaux usuels dans l'industrie et selon des procédés de fabrication usuels dans l'industrie ou autrement reconnus.

3) En cas de conseil au client en dehors du champ d'application de la prestation contractuelle, la responsabilité de la fonctionnalité et de l'adéquation de la prestation et/ou de l'objet de prestation n'existe que si une assurance expresse préalable a été donnée.

4) Dans la mesure où il y a un défaut ou une insuffisance dans le service à fournir ou dans les objets de prestation ou les produits à livrer, le client a droit, à son choix, à une exécution ultérieure sous la forme d'une rectification du défaut ou de l'insuffisance concernant le service ou l'objet de prestation ou à la livraison d'un nouvel objet de prestation exempt de défauts. En cas d'élimination des défauts ou de livraison de remplacement, nous sommes tenus de supporter tous les frais nécessaires à l'exécution ultérieure, en particulier les frais de transport, de déplacement, de main-d'œuvre et de matériel, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas augmentés par le fait que l'objet de prestation a été transporté en un lieu autre que le lieu d'exécution.

5) Si une exécution ultérieure échoue, le client est autorisé à revendiquer soit la résolution du contrat soit une réduction du prix d'achat selon son choix.

6) Le délai de prescription des droits à la garantie, en particulier des droits à la garantie pour les

défauts résultant de la vente d'objets de prestation ou de marchandises, est de 12 mois, calculé à partir de la date de remise ou de livraison.

§ 9 Responsabilité

1) Nous sommes responsables conformément aux dispositions légales si le client fait valoir des droits à dommages et intérêts fondés sur une intention ou une négligence grave, y compris l'intention ou la négligence grave de la part de nos représentants ou de nos auxiliaires d'exécution. Pour autant que nous ne soyons pas accusés de violation intentionnelle de contrat, la responsabilité en matière de dommages et intérêts est limitée aux dommages prévisibles et typiques.

2) Nous sommes responsables conformément aux dispositions légales dans la mesure où nous violons de manière fautive une obligation contractuelle essentielle ; dans ce cas, la responsabilité en matière de dommages et intérêts est toutefois également limitée aux dommages prévisibles et typiques. Une obligation contractuelle essentielle existe si le manquement à une obligation se rapporte à une obligation dont le respect était attendu par le client et qu'il était en droit d'attendre.

3) Si les objets de prestation sous-jacents sont des articles d'occasion, les droits à la garantie, en particulier les droits à des réclamations pour défauts, sont exclus.

4) La responsabilité pour atteinte coupable à la vie, au corps ou à la santé n'est pas affectée ; cela s'applique également à la responsabilité obligatoire en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux.

5) Sauf disposition contraire ci-dessus, la responsabilité est exclue.

§ 10 Responsabilité totale

1) Toute autre responsabilité en matière de dommages-intérêts que celle prévue aux § 8 et § 9 ci-dessus est exclue, quelle que soit la nature juridique de la demande invoquée. Toute responsabilité sera particulièrement exclue dans les cas tels que : demandes de dédommagement pour cause de faute commise lors de la conclusion du contrat ou pour manquement à des obligations ; demandes frauduleuses de dédommagement au titre de dommages matériels (cf. § 823 du Code civil allemand).

2) La limitation selon alinéa (1) s'applique aussi si le client demande, à la place d'un dédommagement, le remplacement de dépenses inutiles au lieu du service en question.

3) Pour les cas où la responsabilité « dédommagement » nous incombant est exclue ou limitée, cela vaut aussi pour la responsabilité « dédommagement » personnelle de nos employés, collaborateurs, délégués et/ou exécutants.

§ 11 Garantie et/ou responsabilité en cas d'exécution partielle et/ou mise à disposition du matériel par le client

1) Si des services partiels, des articles ou des matériaux sont fournis par le client, la garantie et la responsabilité complètes de ces services, services partiels et articles sont uniquement à la charge du client.

2) Le client garantit et est responsable du fait que ces services partiels, articles ou matériaux pour les articles sont disponibles en temps prévu, comme convenu, et qu'ils sont appropriés en termes de type et de portée pour l'exécution de l'ordre en question, en particulier pour l'exécution et la mise en œuvre de l'événement en question. Si le client ne fournit pas ces services partiels ou ne livre pas ces articles ou matériaux à temps, notre délai d'exécution est prolongé en conséquence dans une proportion raisonnable. Sauf en cas de force majeure, le client supporte les frais supplémentaires qui en découlent, également pour les perturbations et/ou interruptions de l'événement objet de la commande.

§ 12 Réserve de propriété

1) Nous nous réservons la propriété des articles que nous devons livrer jusqu'à ce que toutes les demandes de paiement auxquelles nous avons droit dans le cadre de la relation commerciale aient été satisfaites. Si le client agit en violation du contrat, en particulier en cas de retard de paiement, nous sommes en droit de reprendre l'article. La reprise des articles par nos soins constitue une résiliation du contrat. Après avoir repris les articles, nous sommes autorisés à les vendre ; le produit de cette vente est imputé sur les dettes du client - déduction faite des frais de vente raisonnables.

2) Nous sommes en droit de faire valoir nos droits découlant de la réserve de propriété, en particulier de reprendre les articles livrés sous réserve de propriété, sans résiliation préalable du contrat concerné.

3) Le client est tenu de traiter les articles avec soin ; il est notamment tenu de les assurer suffisamment à ses frais contre les dommages dus au feu, à l'eau et au vol, à la valeur de remplacement. Si des travaux d'entretien et d'inspection sont nécessaires, le client doit les effectuer en temps voulu et à ses frais.

4) En cas de saisie ou d'autres interventions de tiers, le client doit nous en informer immédiatement sous forme de texte afin que nous puissions engager une action en justice conformément au § 771 ZPO (Code allemand de procédure civile). Dans la mesure où le tiers n'est pas en mesure de nous rembourser les frais judiciaires et extrajudiciaires d'une action en justice conformément au § 771 ZPO, le client est responsable du préjudice que nous avons subi.

5) Le client est autorisé à revendre les articles dans le cadre de ses activités commerciales normales ; toutefois, il nous cède dès maintenant toutes les créances à hauteur du montant final de la facture (TVA comprise) de notre créance qui lui revient du fait de la revente à l'égard de ses acheteurs ou de tiers, que les articles aient été revendus sans ou après transformation. Le client reste habilité à recouvrer cette créance même après la cession. Notre pouvoir de

recouvrer nous-mêmes la créance n'en est pas affecté. Nous nous engageons cependant de ne pas recouvrer la créance aussi longtemps que le client remplit ses engagements de paiement découlant des produits de la vente, qu'il n'est pas en retard de paiement et en particulier qu'aucune demande d'ouverture de procédure d'insolvabilité n'est déposée ou qu'il n'y a pas de cessation de paiement. Si tel est le cas, nous pouvons demander que le client nous communique les créances cédées et leurs débiteurs, nous indique toutes les données nécessaires au recouvrement, nous remette les documents correspondants et informe les créanciers (tiers) de la cession.

6) Le traitement ou la transformation des articles par le client est toujours effectué en notre nom. Si les articles sont traités avec d'autres objets ne nous appartenant pas, nous acquérons la copropriété du nouvel article dans la proportion de la valeur des articles (montant final de la facture, TVA comprise) par rapport aux autres objets traités au moment du traitement. Il en va de même pour l'article créé par transformation que pour les articles livrés sous réserve de propriété.

7) Si les articles sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles ne nous appartenant pas, nous acquérons la copropriété du nouvel article dans le rapport de la valeur des articles (montant final de la facture, TVA comprise) par rapport aux autres objets mélangés au moment du mélange. Si le mélange est effectué de telle manière que l'article du client doit être considéré comme l'article principal, il est réputé convenu que le client nous cède une copropriété proportionnelle. Le client conserve la propriété exclusive ou la copropriété ainsi créée en notre nom.

8) Le client nous cède également les créances pour garantir nos créances à son égard qui naissent à l'encontre d'un tiers du fait de la liaison des articles avec un terrain.

9) Nous nous engageons à libérer les garanties auxquelles nous avons droit à la demande du client dans la mesure où la valeur réalisable de nos garanties dépasse de plus de 20 % les créances à garantir ; le choix des garanties à libérer est laissé à notre discrétion.

§ 13 Droits de propriété industrielle et vices de titre

1) Si l'exécution des prestations par nous est effectuée selon des dessins, des modèles, des échantillons, en utilisant des pièces mises à disposition par le client, ou des designs du client ou selon d'autres consignes du client ou d'autres spécifications, le client est tenu de veiller à ce que les droits de propriété industrielle de tiers dans le pays de destination de la prestation ne soient pas violés de ce fait. Nous informerons le client des droits dont nous avons connaissance, mais nous ne sommes pas tenus de mener nos propres recherches. Le client nous libère également à la première demande des réclamations de tiers et s'engage à nous indemniser de tout dommage que nous aurions subi de ce fait. Si un tiers nous interdit d'exécuter la prestation, en particulier de fournir des services et/ou de livrer les marchandises en invoquant un droit de propriété industrielle qui lui revient, nous sommes autorisés - sans examiner la situation juridique - à arrêter les travaux jusqu'à ce que la situation juridique soit clarifiée par le client et le tiers. Si, en raison de ce retard, on ne peut plus raisonnablement s'attendre à ce que nous poursuivions la commande, nous sommes en droit de résilier le contrat.

2) Les droits de propriété, les droits d'auteur et, le cas échéant, les droits de propriété industrielle, en particulier tous les droits d'utilisation et d'exploitation des modèles, des moules et des dispositifs, des projets et des dessins conçus par nous ou par des tiers pour notre compte, ne sont pas la propriété du client mais la nôtre. Sur demande, le client doit nous retourner immédiatement les documents, dossiers, moules, échantillons ou modèles, y compris les copies qui ont pu être faites.

3) En cas d'autres vices de droit, les § 8 et § 9 s'appliquent en conséquence.

§ 14 Droits relatifs aux images

1) Tous les droits relatifs aux images que nous avons créées dans le cadre de notre prestation au client ou autrement dans le cadre de la relation contractuelle entre nous et le client nous reviennent exclusivement, en particulier, mais pas exclusivement, les enregistrements photographiques et vidéo. Cela s'applique en particulier à tous les droits d'utilisation, là encore en particulier aux droits de reproduction et de diffusion, également sous forme électronique, de ce matériel d'image.

2) Cette propriété des droits de notre part s'applique également en particulier au matériel d'image sur lequel les participants et/ou les employés du client ou les marques et/ou symboles protégés du client sont reconnaissables ou visibles au sens le plus large. Par mesure de précaution, le client nous accorde les droits correspondants.

§ 15 Avis de confidentialité

Nous saisissons, traitons et utilisons vos données personnelles, en particulier vos données de contact, pour traiter votre commande, y compris votre adresse électronique, si vous nous l'avez fournie. Pour vérifier la solvabilité, nous pouvons utiliser les informations des prestataires de services externes comme aide à la décision et faire dépendre le mode de paiement de ces informations. Ces informations comprennent des renseignements sur votre adresse.

La protection de votre vie privée est importante pour nous. Pour plus de détails sur la protection des données, veuillez consulter notre **politique de confidentialité** à l'adresse suivante : **www.expert-marking.de/datenschutzerklaerung**.

§ 16 Droit applicable, lieu de juridiction et lieu d'exécution

1) Si le client est un commerçant, notre siège social est le lieu de juridiction ; cependant, nous sommes également autorisés à poursuivre le client devant le tribunal de son siège social ou de son domicile.

2) Le droit de la République fédérale d'Allemagne s'applique ; la validité de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est exclue.

3) Sauf mention contraire dans une confirmation de commande, un contrat entre nous et le client ou les présentes Conditions Générales, notre siège social à NÜRNBERG, en Allemagne, est le lieu d'exécution.

§ 17 Clause de sauvegarde

Si certaines dispositions des présentes CG devaient être totalement ou partiellement invalides ou perdre ultérieurement leur validité juridique, cela n'affecterait pas la validité des autres stipulations des CG. La disposition invalide sera alors remplacée par les dispositions légales. Il en va de même si les CG contiennent une lacune n'ayant pas été prévue ni reconnaissable.